



éducation. Les parents d'élèves de cette école de Cherbourg-Octeville interpellent le préfet

Un recours déposé contre la fermeture des Roquettes

UN NOUVEL épisode d'un feuilleton qui semblait avoir trouvé son terme au début du mois. Le 8 février, après des mois de tension autour d'un dossier sans consensus, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin a voté en faveur de la fermeture du groupe scolaire des Roquettes. Elle sera effective dès la rentrée de septembre.

Le site a désormais vocation à devenir un lieu d'accueil Petite enfance et un centre de loisirs. Les représentants de parents d'élèves des Roquettes, activement mobilisés depuis un an et demi contre la fermeture de l'école, assuraient ne pas vouloir en rester là.

« Des éléments juridiques »

Un recours a été envoyé ces dernières heures au préfet, lui demandant de considérer comme nul le vote municipal, pointant du doigt ce que les parents d'élèves estiment être des « manquements » dans le processus.

« Nous avons convenu avec les représentants, les parents que nous irions jusqu'au bout pour sauver l'école et que si cela devait passer par des recours nous n'hésiterions pas, commente Kiliane Ledanois, représentante des parents d'élèves. Le déroulement du conseil municipal et l'absence de prise en compte des impressions, des remarques de l'opposition, nous auront confortés en ce sens. Nous avons vite compris que des données étaient manquantes à la délibération et donc nous avons creusé. Après un certain nombre de recherches via internet, des échanges avec des représentants de parents (d'autres régions) et ayant vécu une situation similaire... nous avons trouvé des éléments juridiques qui nous semblent pertinents et incontestables. »

Articles du code de l'éducation à l'appui, les parents d'élèves expliquent constater plusieurs problématiques : rappel de la procédure concernant une fermeture d'école, calendrier, « non-respect » de l'avis du conseil d'école, absence de l'avis de l'inspecteur de circonscription, « non-respect » du Code général des collectivités territoriales...

Fin janvier, une dizaine de jours avant le vote, les parents avaient reçu un courrier de la municipalité leur demandant de trouver un établissement avant le 17 février, faute de quoi ils seront inscrits dans leur école de secteur. Bayet et La Polle sont situées à quelques centaines de mètres de l'école.

Le Défenseur des droits saisi

Les représentants de parents d'élèves expliquent être surpris de l'absence de parution de la fermeture des Roquettes dans l'ordre du jour du Conseil départemental de l'éducation nationale (CDEN), prévu jeudi.

« Au-delà de ces aspects purement juridiques, nous avons saisi le Défenseur des droits pour l'alerter sur le déroulement des faits, depuis la connaissance du projet de fermeture de l'école en novembre 2021, expliquent les parents d'élèves dans le document transmis au préfet. Nous l'avons informé de l'absence de dialogue, de la verticalité, des pratiques politiques que nous subissons enfants, parents, enseignants. »

Ju. M.



Le dernier conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin avait voté en faveur de la fermeture de l'école des Roquettes à la rentrée prochaine. Les parents d'élèves ne l'entendent pas de cette oreille et ont déposé un recours auprès du préfet.